

Lettre d'information aux allocataires qui ne peuvent percevoir eux-mêmes les allocations familiales

Concerne: **Paiement de vos allocations familiales**

Madame,
Monsieur,

Pour le paiement de vos allocations familiales, vous avez le choix entre le virement sur un compte en banque et le paiement par chèque circulaire. Le virement sur un compte bancaire offre la meilleure protection contre le vol ou la perte.

Si vous pouvez vous-même percevoir via une banque les allocations familiales, nous vous prions de compléter le document "modèle W" ci-joint.

Cependant, il apparaît des données de votre dossier, que vous ne possédez pas encore les documents prouvant votre identité.

Cette situation peut avoir pour conséquence que vous ne pourrez pas percevoir auprès d'une banque les paiements des prestations familiales que nous versons en votre faveur.

Pour cette raison, si vous ne pouvez pas percevoir les prestations familiales parce que vous ne pouvez prouver votre identité, vous avez la faculté d'autoriser votre caisse d'allocations familiales à payer ces allocations familiales à l'attributaire, M "X"..... Le paiement entre les mains de l'attributaire n'affecte toutefois pas vos droits.

Si vous ne pouvez percevoir les allocations familiales via une banque, nous vous invitons à compléter les documents ci-joints.

- a) la demande de l'attributaire M "X"... **et** de l'allocataire M "Y"..... afin que les allocations familiales soient versées entre les mains de M "X"
- b) le document modèle "W", à compléter par M "X"....., si vous désirez que les allocations familiales soient payées sur un compte bancaire.

Ces documents doivent être renvoyés dans les plus brefs délais à votre caisse d'allocations familiales...

A défaut de renvoyer ces documents pour le nous serons dans l'obligation de bloquer les paiements d'allocations familiales.

Vous pouvez à tout moment revenir sur votre décision.

Si ultérieurement vous revenez sur votre décision d'autorisation ou si votre situation est régularisée, nous vous invitons à informer par écrit votre caisse d'allocations familiales le plus rapidement possible et de demander à celle-ci de payer les allocations familiales entre vos mains via un chèque circulaire ou un compte bancaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre gestionnaire de dossier

Lettre de demande pour que les allocations familiales soient versées entre les mains de l'attributaire.

A compléter par l'allocataire M "Y".....

Je soussignée... "Y",
demeurant à
autorise la caisse d'allocations familiales à verser les allocations familiales entre les mains de l'attributaire M "X", pour mon compte **étant donné que je ne peux percevoir les prestations familiales parce que je ne peux prouver mon identité.**

Date

Signature "Y"

A compléter par l'attributaire M "X"...

Par la présente, je marque mon accord pour que les prestations familiales destinées à l'éducation et l'entretien des enfants me soient versées personnellement pour le compte de M "Y"

Date

Signature X

Lettre d'information aux allocataires qui sont régularisés

Madame,
Monsieur,

Sur base des renseignements en notre possession, vous seriez à présent en mesure de prouver votre identité et donc de percevoir vous-même les prestations familiales.

Si vous souhaitez que les allocations familiales soient à présent payées entre vos mains, nous vous invitons à compléter les documents en annexe (modèle W et lettre de demande pour que les allocations familiales soient versées entre vos mains).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.
Votre gestionnaire de dossier

**Lettre de demande pour que les allocations familiales soient dorénavant versées
entre les mains de l'allocataire**

Je soussigné.....

demeurant à.....

**étant donné que je peux à présent prouver mon identité, il n'existe plus
d'obstacle pour percevoir moi-même les prestations familiales.**

Par conséquent, je demande que dorénavant les allocations familiales me soient
payées personnellement et prie la caisse de me verser les allocations familiales:

via un compte bancaire. Ci-joint le formulaire complété.

via un chèque circulaire

Date

Signature